

## Stationner sur voirie avec Easypark



## Stationner au plus juste du temps

La Ville de Saint-Brieuc travaille avec la société Easypark pour proposer une solution de paiement de stationnement **au plus juste du temps et sans contact** via une [application pour smartphone](#).

Gérez votre stationnement en direct pour ne payer que le temps réellement passé en stationnement.

### Comment ça marche ?

Je télécharge l'application [EasyPark](#) sur mon Smartphone.

Je crée mon compte en 2 minutes avec :

- mon numéro de portable
- ma plaque d'immatriculation
- un moyen de paiement

Pour activer le paiement de mon stationnement depuis l'application :

- je sélectionne mon véhicule et mon moyen de paiement
- je géolocalise ou sélectionne la zone de stationnement dans laquelle je me trouve
- je tourne la molette pour sélectionner mon temps de stationnement et c'est parti !

### J'adapte ma durée de stationnement en temps réel

Si je termine plus tôt, je peux interrompre mon stationnement et mon paiement s'adaptera au temps consommé.

Si je suis en retard, une notification me prévient afin que je puisse augmenter mon temps de stationnement à distance depuis mon smartphone.

### Je pars l'esprit tranquille

Pas besoin de justificatif à mettre dans mon véhicule !

Pour le contrôle de mon stationnement, ma plaque d'immatriculation suffit.

Les services interrogent la base de donnée à distance et le serveur leur indique en temps réel si mon stationnement est bien réglé.

### Je paie le temps réellement consommé

Lorsque j'ai terminé, j'arrête mon stationnement sur l'application.

Le tarif sera alors calculé en fonction de mon temps exact de stationnement.



**HÔTEL DE VILLE**

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)